

## RÉFORME HOSPITALIÈRE

# Les précisions du député Dominique Tian

**Suite aux inquiétudes** exprimées par Bernard Delanglade, directeur de l'Uriopss (Union interrégionale des organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux) Dominique Tian, député de la 2<sup>e</sup> circonscription des Bouches-du-Rhône, à l'origine de plus de 70 amendements "pour améliorer" le texte du projet de loi "Hôpital, patient, santé, territoire" tient à apporter les précisions suivantes.

"Le champ des Agences Régionales de Santé (ARS) s'étendra au secteur médico-social qui ne passera pas au second plan. Au contraire, les ARS veilleront, dans l'intérêt des assurés sociaux et de la qualité des soins, à mieux organiser les passerelles entre établissements de santé et établissements médico-sociaux".

Et de poursuivre : "À titre d'exemple les ARS pourront veiller à un meilleur accom-

pagnement de la personne âgée entre l'hôpital, la filière des soins d'aval (hôpital local, hospitalisation à domicile, soins de suite et de réadaptation), les établissements et services médico-sociaux et sociaux et un domicile adapté. Cela suppose une optimisation et une reconversion de l'offre globale de soins et d'accueil afin d'adapter les structures d'accueil et d'hébergement aux besoins réels des personnes concernées. Les ARS sont conçues pour mener à bien cette tâche".

Après avoir affirmé que "tout cela permettra une remise à niveau en termes de capacités d'accueil", Dominique Tian conclut en précisant que "le financement du secteur médico-social sera en quelque sorte sanctuarisé et que les crédits médicaux sociaux ne pourront être utilisés à d'autres fins que médico-sociales". ■